



## COMMUNIQUE

Paris, le mercredi 12 octobre 2011.

### **Validation des services auxiliaires en qualité d'étudiant hospitalier pour la retraite des praticiens hospitalo-universitaires titulaires : le Conseil d'Etat donne raison au Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics (SNMRHP) contre le ministère de l'Education nationale.**

Les titulaires hospitalo-universitaires (PU-PH et MCU-PH) s'étaient vu refuser par les services du ministère de l'Education nationale la possibilité de valider les services auxiliaires effectués en qualité d'étudiant hospitalier rémunéré (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1970) pour la constitution des pensions de retraite, alors même qu'ils avaient la possibilité d'en faire la demande jusqu'au 31 décembre 2008 en cas de nomination avant janvier 2004. En cas de nomination après janvier 2004, la demande de validation des services auxiliaires devait être effective dans les deux ans suivant la nomination.

La contestation de cette décision, appuyée par le SNMRHP, membre de la CMH, a abouti à une décision du Conseil d'Etat annulant la décision de refus de validation de ces services par le ministère de l'Education nationale.

Cette décision est extrêmement importante. Elle a vocation à faire jurisprudence pour tous les collègues ayant formulé de telles demandes avant fin 2008, ainsi que pour les ceux nouvellement nommés. Le SNMRHP souhaite donc que cette possibilité de validation puisse être étendue à l'ensemble de la communauté hospitalo-universitaire titulaire.

Pr Jean-Luc Diehl, président du SNMRHP (Tél. 06.08.01.06.62)

Dr François Aubart président de la CMH

Pr Roland Rymer, président du SNAM-HP

Pr Sadek Beloucif, président de Convergences-HP

**Convergences-HP** est la réunion, autour du SNAM-HP (Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics) et de la CMH (Coordination médicale hospitalière), d'organisations syndicales professionnelles. **Convergences-HP** a déposé ses statuts avant d'être rejointe par le Syndicat des biologistes universitaires, l'intersyndicale des psychiatres publics (IDEPP) et l'Union des praticiens hospitaliers à temps partiel (UPTP). Membre de la CMH, le Syndicat national des médecins réanimateurs des hôpitaux publics (SNMRHP) s'inscrit naturellement dans l'action de Convergences-HP, principal pôle de regroupement syndical à l'hôpital.